

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 10 novembre 2022

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 9

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Michel SIMAND, Andrée SARAGOSA, Claude ARTAUD, Cathy RAGE, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Julien FOUGEROUSE.

Absents excusés :

Absents : Delphine RAGE.

Procurations :

Céline AYROULET est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Approbation du PV de la séance du 02/09/2022.
2. Décision modificative budgétaire N°1, participation aux travaux de voirie avec Eglisolles.
3. Participation au voyage scolaire de fin d'année de l'école de St Anthème.
4. Délibérations concernant les ressources humaines.
5. Délibération sur les coupes de bois 2023.
6. Délibération concernant la location annuelle de la salle communale aux associations de yoga et danses traditionnelles.
7. Délibération sur la modification des statuts du SIVOM.
8. Délibération sur la modification des statuts d'ALF.
9. Projets pour 2023.
10. Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h00.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Mr le Maire nomme Céline AYROULET secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2022 :

Après relecture du procès-verbal de séance celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative budgétaire n°1, budget communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier l'imputation budgétaire concernant la participation de la commune aux travaux de voirie de la commune d'Eglisolles pour le Grand chemin et le chemin de la Grange. En effet il s'agit de travaux pour compte de tiers il faut donc compter les subventions et imputer les travaux sur un autre compte. La DM a été validé en amont par Mr Masson, comptable public.

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1, budget communal.

Il était prévu en option de prendre une DM pour l'achat d'une épareuse (machine qui coupe l'herbe et les buissons en bord de route), finalement elle n'est pas nécessaire, les crédits étant suffisants après renseignements. L'opportunité d'acquérir celle de l'entreprise TP de l'Ance s'est présentée pour un montant de 7 200 euros TTC, cela étant équivalent au budget d'entretien des fossés par an, suite à cette acquisition le travail sera effectué par les agents techniques.

3. Participation au voyage scolaire de fin d'année de l'école de Saint Anthème :

L'école de St Anthème a sollicité la commune pour participer aux frais de voyage scolaire de fin d'année, le reste à charge par enfant est de 123.26 euros, le nombre d'enfants venant de St Romain est de 7. La participation habituelle est de 50 euros par enfant, Monsieur le Maire propose le même montant. Il est donc proposé de verser 50 euros par enfants soit 350 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité cette participation de la commune.

4. Délibérations concernant les ressources humaines :

Afin d'être à jour un certain nombre de délibérations sont à voter.

- Journée de solidarité : le Maire explique que depuis la mise en place de la journée de solidarité aucune délibération n'a été prise quant à son instauration. Il est proposé d'instaurer le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité pour tous les agents, ceux-ci devront donc poser un jour de congé s'ils veulent profiter d'un weekend prolongé.

Le conseil approuve à l'unanimité l'instauration du lundi de Pentecôte comme journée de solidarité au sein de la collectivité.

- Tableau des effectifs : Monsieur le Maire explique que suite aux nombreux mouvements de personnel et de changement de contrats depuis 2021 sur la commune, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le conseil approuve à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs joint à la délibération.

- Mise en place du RIFSEEP (remplace et annule la précédente délibération) :
Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délibération avait été prise mais qu'elle ne concernait que la secrétaire de mairie, or tous les agents y ont droit, il convient donc de la mettre à jour. Le Maire en fait lecture.
Le conseil approuve à l'unanimité la délibération sur le RIFSEEP.

 - Mise en place du compte épargne temps :
Monsieur le Maire informe le conseil qu'un compte épargne temps peut être mis en place pour les agents qui le désirent afin de conserver les jours de congés non pris durant l'année écoulée (voir la délibération pour les conditions d'épargne et d'utilisation).
Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place du compte-épargne temps.

 - Mise en place des autorisations spéciales d'absence :
Le Maire informe le conseil que des autorisations spéciales d'absence peuvent être accordées lors d'évènement ponctuels de la vie aux agents de la collectivité, et ce, sans perte de traitement, celles-ci sont accordées sous réserve des nécessités de service et sur présentation d'un justificatif. La liste est inscrite sur la délibération.
Le conseil approuve à l'unanimité les autorisations spéciales d'absence.

 - Organisation du temps de travail :
Monsieur le maire informe le conseil que suite à la disparition des régimes dérogatoires dans la fonction publique territoriale il est nécessaire de prendre une délibération instaurant les 1607 heures de travail annuel pour un temps complet.
Le conseil approuve à l'unanimité la délibération sur le temps de travail.

 - Arrêté concernant les Lignes Directrices de Gestion :
Monsieur le Maire informe qu'il a été obligatoire de rédiger les lignes directrices de gestion de la commune, celles-ci concernent la gestion des ressources humaines et la politique de la collectivité concernant les contrats des agents, leur évolution, l'avancement et la promotion. Sans la rédaction des LDG et la prise de l'arrêté, l'avancement des agents serait bloqué.
5. Délibération concernant les coupes de bois 2023 :

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ONF a fait parvenir le programme des coupes de bois 2023. Il revient au conseil de valider, de modifier ou non les propositions reçues. Suite à la lecture du tableau le conseil approuve à l'unanimité les coupes de bois proposées par l'ONF pour l'année 2023.

6. Délibération concernant la location annuelle de la salle communale aux associations de yoga et de danses traditionnelles.

Monsieur le Maire informe le conseil que la Trésorerie a demandé une délibération spécifique pour la location annuelle de la salle aux associations étant donné que les tarifs sont différents de ceux fixés pour la location le weekend. Cette délibération est indispensable pour la demande de paiement des sommes dues. Il est rappelé qu'une convention a été signée avec les 2 associations depuis l'année 2021, les tarifs sont de 50 euros à l'année pour les danses traditionnelles et 150 euros pour le yoga. La délibération a donc un effet rétroactif.

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération sur les tarifs de location annuelle aux 2 associations citées.

7. Délibération concernant la modification des statuts du SIVOM :

Monsieur le Maire informe le conseil que les statuts du Sivom évoluent, les services proposés seront les mêmes pour toutes les communes adhérentes. Le conseil doit valider ceux-ci.

Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Délibération concernant les statuts d'ALF :

Suite à la demande de retrait de compétence de la part de la commune de Job concernant les vols libres et le site d'escalade, les statuts d'ALF sont modifiés.

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération.

Projets 2023 :

- Afin de pouvoir aménager l'aire de Raffiny il est nécessaire de communaliser la section, le projet doit être bien étudié avant de proposer la communalisation de la section.
- Alain Charlet propose d'acheter un tractopelle d'occasion afin que les agents puissent travailler sans enlever les chaînes à neige du tracteur. Personne n'y voit d'inconvénient, l'entreprise TP de l'Ance vend le sien, il reste à en connaître le prix et se renseigner auprès d'autres prestataires également.
- Concernant les travaux de l'église, suite à la réception du dossier des ABF il est envisagé de désinscrire l'église car les travaux demandés sont beaucoup trop importants.
- Relancer ACD Charpente pour les travaux sur les velux de la mairie.
- Le compostage partagé va être mis en place sur la commune, ce sera une obligation d'ici 2024. Un composteur va être installé derrière la maison des associations et peut être un autre en haut du cimetière en 2023 avec ALF, une

réunion et une « formation » seront dispensées, chaque participant pourra repartir avec son composteur de cuisine.

- Le stationnement devant la terrasse du Sully est souvent anarchique et empêche la bonne circulation dans le bourg, il est proposé de poser un panneau « parking à 50 m » sur la façade du bâtiment afin de diriger les gens vers le parking de la maison des associations.
- Si la locataire du T1 de la poste quitte le logement comme prévu en 2023 il faudra procéder à l'isolation du faux plafond entre le RDC et le 1^{er} étage pour éviter les nuisances de voisinage dû au manque d'isolation phonique.
- Pour essayer de résoudre le problème d'humidité dans la chambre du T1 de la poste, Alain Charlet propose de monter une double cloison hydrofuge avec une grille d'aération. Il est impossible d'assainir par l'extérieur.
- Suite aux problèmes récurrents de chaudière au bâtiment de la poste il est nécessaire de changer le bruleur de la chaudière.
- Reliure des délibérations de 2013 à 2018, et du registre d'état civil 2013-2022.
- Pose de stores pour la salle communale et la salle des associations.
- Achat d'un drapeau de la commune, l'actuel étant bien abimé, devis de 700 euros.
- Aménagement d'un terrain de pétanque, espace loisirs à Besse, à chiffrer par les agents, prévoir une signalisation.
- Demander des renseignements sur le changement des ampoules pour du led sur l'éclairage public.
- Michel Simand informe que le panneau d'illuminations de Noël vers sa maison ne fonctionne pas, un panneau a été oublié 1 chemin du mont des rameaux, il est contre le mur.
- Il y a toujours un problème avec le tintement des cloches de l'église, il est nécessaire de recontacter Bodet Campanaire.
- Suite aux nombreux dégâts sur les chemins lors des travaux forestiers et au manque de sérieux de certaines entreprises, quelles sont les solutions pour les obliger à travailler plus correctement ? Idée du constat d'huissier avant les travaux lors de la déclaration du chantier, idée d'arrêté municipal pour les travaux de débardage avec mise en place d'un constat avant et après travaux, possibilité d'une amende si les chemins ne sont pas remis en état ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance
Céline Ayroulet

